



DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Avenue F.D. Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles
Bureaux: Avenue Jeanne 44, B-1050 Bruxelles – 6ème niveau
RPM Bruxelles 0407 626 464

DÉCLARATION EN QUALITÉ D'ASSISTANT CHARGÉ D'EXERCICES

Je soussigné(e),

Déclare avoir pris bonne note des particularités suivantes propres au mandat d'Assistant(e) Chargé(e) d'Exercices (se référer à l'annexe 375 – approuvée par le C.A. du 17/10/2005) :

- s'agissant d'une fonction complémentaire, elle est limitée à maximum un cinquième d'un temps plein et est rémunérée forfaitairement sur base de la fraction d'équivalent temps plein ou « ETP ». Aucune ancienneté barémique (de salaire) n'est prise en compte ;
- la période prestée en qualité d'Assistant(e) Chargé(e) d'Exercices ne pourra pas – et ce pour des raisons légales – être valorisée pour une promotion dans le corps scientifique définitif ;
- en ce qui concerne la pension, celle-ci est proportionnelle aux prestations, et est à charge de l'Office National des Pensions du secteur privé (ONP). En d'autres termes, elle est identique à la pension du secteur privé et n'ouvre pas de droit à une quelconque pension extra-légale ou encore à une pension à charge du Trésor Public ;

Nom, Prénom :

Matricule :

Date :

Signature :

Copie a été remise à l'intéressé(e)

SPES/el/avril 06

